

## Lecture par le Parlement du projet de budget 2018 de l'Union européenne

Lors de la plénière d'octobre II, le Parlement européen doit décider des modifications à apporter, s'il y a lieu, à la position du Conseil sur le projet de budget 2018 de l'Union européenne présenté par la Commission européenne. Le rapport adopté par la commission des budgets a annulé toutes les réductions proposées par le Conseil. De plus, il augmente les crédits d'une série de programmes prioritaires pour le Parlement dans le domaine de la croissance durable, de l'emploi, et notamment de l'emploi des jeunes, de la sécurité et du changement climatique.

### La procédure budgétaire 2018

Le 29 juin 2017, la Commission européenne a présenté le [projet de budget général de l'Union européenne pour 2018](#), prévoyant un total de 160,6 milliards d'euros en engagements (+1,4 % par rapport à 2017) et de 145,4 milliards d'euros en paiements (+8 % par rapport à 2017).

Le 4 septembre 2017, le Conseil, l'une des branches de l'autorité budgétaire, a adopté sa [lecture du projet de budget](#) en proposant de réduire les engagements à 158,9 milliards d'euros (-1 % par rapport au projet de budget) et les paiements à 144,4 milliards d'euros (-0,7 %). Le Parlement européen, l'autre branche de l'autorité budgétaire, dispose de 42 jours, à partir du moment où le Conseil lui a donné communication de sa lecture, pour approuver celle-ci ou la modifier.

### Le rapport de la commission des budgets du Parlement européen

Après avoir consulté les commissions spécialisées du Parlement, la commission des budgets (BUDG) vient à présent de déposer son [rapport](#) sur la position du Conseil (rapporteurs: Siegfried Mureşan, PPE, Roumanie; et Richard Ashworth, ECR, Royaume-Uni) pour débat et vote en plénière du Parlement.

Le rapport de la commission BUDG augmente les chiffres de la proposition de la Commission: il fait passer les engagements à 162,6 milliards d'euros (+1,2 % par rapport au projet de budget) et les paiements à 146,7 milliards d'euros (+0,9 %). Le rapport s'oppose aux réductions du Conseil et reflète ainsi les priorités du Parlement pour le budget de l'Union de l'exercice prochain, convenues dans la [résolution](#) de mars 2017 sur les orientations générales pour la préparation du budget 2018.

Tout en annulant l'ensemble des réductions proposées par le Conseil, la commission BUDG propose d'ajouter 1,9 milliard d'euros en engagements et 1,3 milliard d'euros en paiements aux montants du projet initial de la Commission. La commission BUDG souligne qu'elle s'oppose aux réductions des crédits d'Horizon 2020 et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe dans le cadre du FEIS et renforce les crédits de ces deux programmes. Conformément à la même priorité de soutien à l'emploi et à la croissance, la commission BUDG propose d'augmenter les crédits de COSME, d'Horizon 2020, d'Erasmus+, d'EaSI et de l'initiative pour l'emploi des jeunes. Des crédits supplémentaires sont notamment proposés pour des actions dans le domaine de la sécurité, de la migration et du soutien aux réfugiés (notamment des crédits supplémentaires pour les agences relevant du domaine «justice et affaires intérieures» et des moyens pour les pays tiers voisins de l'Union).



Si le Parlement européen ne modifie pas la position du Conseil ou ne prend pas de décision d'ici le 27 octobre 2017, le budget 2017 de l'Union européenne sera réputé adopté sous la forme de la lecture du Conseil. Cependant, cela ne s'est jamais produit dans la pratique. Si le Parlement apporte des modifications à la lecture du Conseil (et si les deux institutions maintiennent leur position), une période de conciliation de 21 jours débute (cette année, jusqu'au 20 novembre 2017). Si le Parlement européen et le Conseil ne parviennent pas à s'entendre à la fin de cette période, la Commission européenne sera invitée à déposer un nouveau projet de budget.

Procédure budgétaire – Article 88 du règlement intérieur: [2017/2044\(BUD\)](#); commission compétente au fond: BUDG; rapporteurs: Siegfried Mureşan (PPE, Roumanie) – section III: Commission et Richard Ashworth (ECR, Royaume-Uni) – autres sections.